

Editorial

En installant, dès 2003, une plate-forme pour le partage de l'information géographique, le Préfet de la région Rhône-Alpes a initié un projet de modernisation ambitieux. Les services de l'Etat des échelons départementaux et régionaux, et leurs établissements publics, se sont associés pour donner une vision synthétique des territoires dont la caractéristique essentielle est de pouvoir s'affranchir des limites administratives et de savoir rapprocher les métiers. PRODIGE a ainsi pris sa place dans le paysage des systèmes d'information géographique. Ce projet fut exemplaire comme en témoigne son essai au niveau national.

Aujourd'hui, par sa dimension régionale, interdépartementale et interministérielle PRODIGE s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la révision générale des politiques publiques (RGPP). En organisant la mutualisation des données, des méthodes et des outils, PRODIGE permet de marier efficacement l'information et le territoire. Une analyse géographique des phénomènes socio-économiques et environnementaux, des politiques publiques, des risques comme des situations de crise devient alors possible.

L'échelle régionale me semble particulièrement adaptée à la construction d'un patrimoine de données de qualité, cohérent sur l'ensemble du territoire, facilement et rapidement mobilisable.

Une telle entreprise est exigeante ! Je souhaite que PRODIGE soit un dispositif opérationnel dont la contribution aux actions interministérielles, départementales et interdépartementales, soit chaque jour plus significative. Je souhaite que chaque acteur, dans la réflexion qu'il conduit sur son propre système d'information et sur la valorisation de ses données, intègre la solution PRODIGE comme un élément fédérateur nécessaire et contribue efficacement à son enrichissement.

L'organisation très transversale de PRODIGE ainsi que les enjeux stratégiques qui lui sont associés placent naturellement le Secrétaire général pour les affaires régionales en situation de pilote du dispositif.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement et la motivation de chacun. Je vous remercie pour cette entreprise innovante véritablement utile à l'action de l'Etat dans notre région.

Jacques GÉRAULT

Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

Les grands enjeux

PRODIGE accompagne l'évolution des politiques publiques dont l'ancrage territorial est de plus en plus significatif. Une observation pertinente des territoires nécessite de pouvoir s'affranchir des limites administratives et de savoir fédérer l'ensemble des compétences des services de l'Etat.

La plate-forme PRODIGE est un axe fort de la modernisation de l'action de l'Etat. Elle permet :

- de mieux connaître les territoires et leurs interactions,
- d'observer les dynamiques de développement,
- d'évaluer les politiques publiques,
- de nourrir les outils d'aide à la décision,
- de renforcer la prévention et la prise en charge des situations de crise,
- d'organiser la démocratisation et la promotion de l'information géographique.

Un patrimoine de données partagé est au centre du dispositif PRODIGE. A lui seul il concentre l'essentiel des enjeux stratégiques du projet parmi lesquels nous retiendrons :

- La recherche d'une **vision des territoires**, la plus transversale possible, grâce à une animation interdépartementale et interministérielle soutenue. Ainsi, PRODIGE est une mise en œuvre opérationnelle immédiate des objectifs de la révision générale des politiques publiques. Aujourd'hui limité à la sphère de l'information géographique, il est permis de penser que le concept de patrimoine de données partagé puisse être étendu à d'autres familles de données venant renforcer la capacité d'évaluation, d'expertise et d'aide à la décision des systèmes d'information régionaux et départementaux.
- La **cohérence géographique** des données, essentielle à l'observation et à la prise en charge de la diversité des situations territoriales (bassins versants, territoires présentant une unité physique, sociologique ou économique, périmètre de crise,...)

Retour d'expérience : Prodige dans l'action

● La **cohérence fonctionnelle** des données, fruit du rapprochement des métiers et des missions en services, venant s'inscrire dans le prolongement de la mise en place des directions départementales interministérielles.

● La **qualité des données**, essentielle à la crédibilité du dispositif. Elle relève d'une participation dynamique et coordonnée des services sur de solides bases méthodologiques.

● La **valeur opérationnelle du patrimoine de données** dont on peut dire qu'elle est l'enjeu majeur du dispositif. PRODIGE doit devenir le composant fédérateur des systèmes d'information géographiques régionaux et départementaux.

● Une **démarche active d'enrichissement du patrimoine de données** relayée par les services qui prendront en compte PRODIGE dans l'organisation de leur propre système d'information et au sein même des processus de production de données.

● La **mutualisation des moyens et des méthodes** afin d'optimiser l'efficacité globale du dispositif.

● La **disponibilité des données** reposant tout autant sur des solutions techniques adaptées que sur une bonne maîtrise de la circulation et de la réutilisation de la donnée dans la sphère des adhérents PRODIGE.

● Une **optimisation des moyens** de développement et des solutions d'hébergement autour d'une coordination nationale. Il s'agit d'un domaine où un travail important reste à conduire sur la définition des structures nationales de coordination en relation étroite avec les gouvernances régionales.

● La nécessité de mettre en place un **plan de communication** destiné à faire partager les valeurs du travail collaboratif et à montrer l'intérêt collectif des démarches mutualisées du type PRODIGE. ■

Alain DE CHANTÉRAC travaille au service zonal de défense et de sécurité de la DRASS Rhône-Alpes en tant que conseiller zonal. Son service assiste le délégué de zone « Santé » dans l'exercice de ses responsabilités et la mise en œuvre de la politique de défense et de sécurité, notamment pour l'appui du préfet de zone dans son rôle de coordination des préfets de département et de région.



En quoi vos missions concernent-elles les autres services de l'Etat et leurs données ?

Mon rôle de conseiller zonal de défense et de sécurité m'oblige à recueillir, exploiter et traiter des informations, des données nécessaires à tout engagement du « système de défense sanitaire », là où des risques majeurs de toute origine menaceraient la santé des populations ou le système de soins lui-même. Préparer et engager un tel système, composé de milliers de personnels formés, d'organisations entraînées, avec leurs infrastructures et leurs équipements, nécessite une visualisation pertinente de toutes ces ressources, leur localisation et donc leurs vulnérabilités ou leurs atouts, leur état qualitatif et quantitatif. Ce besoin a déjà été identifié : il est essentiel et fondamental de pouvoir localiser les ressources sanitaires disponibles. C'est en particulier le cas dans les situations de catastrophe où la perception de la vulnérabilité des ressources et la coordination de leur emploi est devenue une nécessité interministérielle.

Que vous apporte concrètement le dispositif PRODIGE dans l'exécution de vos missions ?

L'exercice du 29 avril portant sur la gestion post-accidentelle de rejets radioactifs dans les environs de la centrale nucléaire du Bugey (CNPE), a mis en évidence la nécessité de

pouvoir évaluer rapidement les enjeux constitués par les populations, les cultures, les élevages et leurs produits menacés de contamination, ainsi que les captages d'eau potable vulnérables. Ces enjeux impliquaient des mesures différentes à prendre selon les ministères et les zones touchées. Sans un système d'information permettant de partager, entre plusieurs départements, au même instant, la même vision des enjeux et des risques, il aurait été impossible de décider et de conduire des actions coordonnées. Le patrimoine des données de PRODIGE Rhône-Alpes, harmonisées à l'échelon régional, rend possible la production de cette vision cohérente. De même, demain, lorsqu'il faudra optimiser les ressources hospitalières, les centres et circuits de distributions, les points névralgiques à protéger, les réserves ou renforts à engager, PRODIGE aidera à constituer cette vision opérationnelle commune et indispensable aux prises de décisions.

De tels résultats, certes souhaitables, ne nécessitent-ils pas de lourds investissements et des exigences ? Quelles sont les conditions d'un retour positif ?

C'est un fait qu'à court terme, l'investissement dans PRODIGE Rhône-Alpes peut apparaître comme une charge supplémentaire s'il doit entraîner une duplication de plus des bases de données. Or l'une des exigences de PRODIGE est d'amener les services à s'interroger sur l'utilité de leurs données pour aboutir à une mutualisation interne de leur gestion et à leur partage. La rationalisation des tâches et une meilleure adéquation des produits qui en résultera est l'un des facteurs d'économie recherchés dans la révision générale des politiques publiques (RGPP). PRODIGE favorise cette rationalisation en fournissant une méthode et une organisation structurée.

Le résultat sera directement fonction de l'engagement des décideurs. Au quotidien comme dans les situations exceptionnelles, l'Etat a besoin d'un tel outil pour remplir ses fonctions régaliennes. ■

Organisation, fonctionnement

Le fonctionnement et l'organisation de **PRODIGE Rhône-Alpes** reposent sur :

Un comité de pilotage régional et interdépartemental (COPIL)

Le COPIL est présidé par le Préfet de région Rhône-Alpes. Il est composé des préfets de département, du secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et des directeurs des services régionaux : ARS, DIRECCTE, DREAL, DRJSCS, DRAAF, DRAC. Ses fonctions sont de fixer les orientations, de prendre les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du dispositif, de définir les moyens humains et matériels nécessaires, d'organiser le financement et de décider des modifications de la charte d'adhésion.

Un comité de coordination régional et interdépartemental (CCPR)

Le CCPR est animé par le SGAR et se réunit de façon trimestrielle. Il se compose des représentants des structures membres du COPIL auxquels s'associent les administrateurs régionaux de données thématiques et les administrateurs de données départementaux. Chaque département est représenté par l'un de ses services. Les représentants des établissements publics adhérents participent aux réunions. Le CCPR est force de propositions pour les évolutions fonctionnelles du dispositif qu'il soumet au COPIL et il met en œuvre les décisions de ce dernier. Le CCPR organise le fonctionnement de la plateforme et coordonne l'ensemble de ses

acteurs. Il prépare, pilote le travail des groupes de production et sélectionne les données nouvelles à intégrer au « cadre de cohérence ». Il permet les échanges de pratiques entre les utilisateurs et organise la mutualisation des moyens et des réalisations (patrimoine commun des données, formations, cahier des charges, communication ...).

Une organisation départementale : Comité de pilotage départemental et Comité de coordination départemental (CCPD)

Il s'agit d'une déclinaison départementale de l'organisation régionale (un comité de pilotage départemental et un comité de coordination départemental). Le représentant départemental au CCPR anime le CCPD. Le CCPD se compose des correspondants des services départementaux et de l'administrateur départemental des données. Il coordonne la production des données du cadre de cohérence et peut administrer un espace départemental dédié.

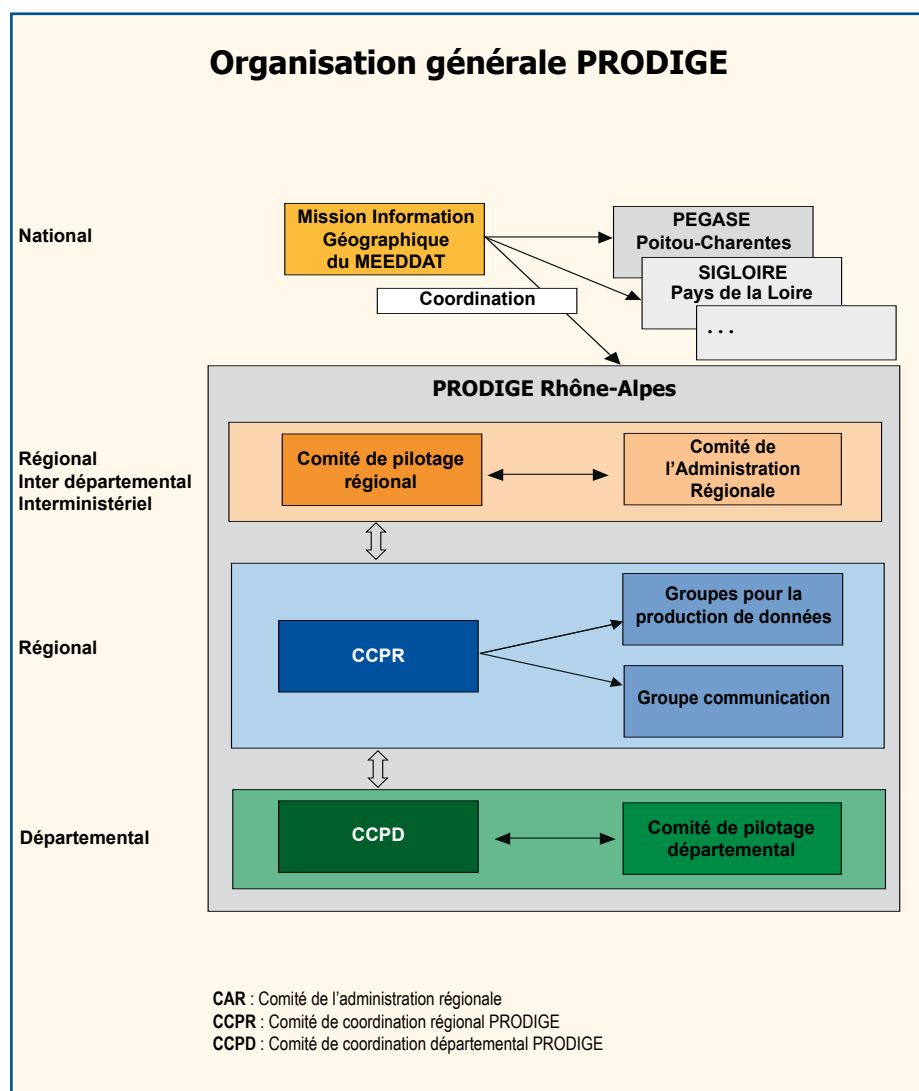
Des groupes de travail

➤ **Groupes pour la production de données (GP)** : leur but est de faciliter l'introduction de nouvelles données dans le cadre de cohérence. Ils fonctionnent en mode projet et ont vocation à définir les spécifications relatives aux couches de données en vue de leur production et de leur mise en cohérence.

➤ **Groupe communication** : il est animé par la DRAAF Rhône-Alpes. Il définit une charte graphique et un logo, il prend en charge l'édition, trois fois par an, d'une lettre de présentation du dispositif PRODIGE, il propose un support destiné à être présenté lors des CODIR et, dès que le site éditorial sera opérationnel, il gèrera son contenu.

Une charte donne le cadre de la coopération entre les services des échelons régionaux et départementaux et les établissements publics adhérents. Elle favorise les échanges d'informations et d'expériences dans le domaine de l'information géographique.

Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) assure le pilotage du dispositif et l'administration réseau et logiciel. ■



Zoom sur les fonctionnalités

Un catalogue de données

Les informations stockées sont répertoriées dans un catalogue pourvu d'un moteur de recherche. Elles sont également documentées (origine, date de validité, échelles d'utilisation, ...)

Un outil de téléchargement

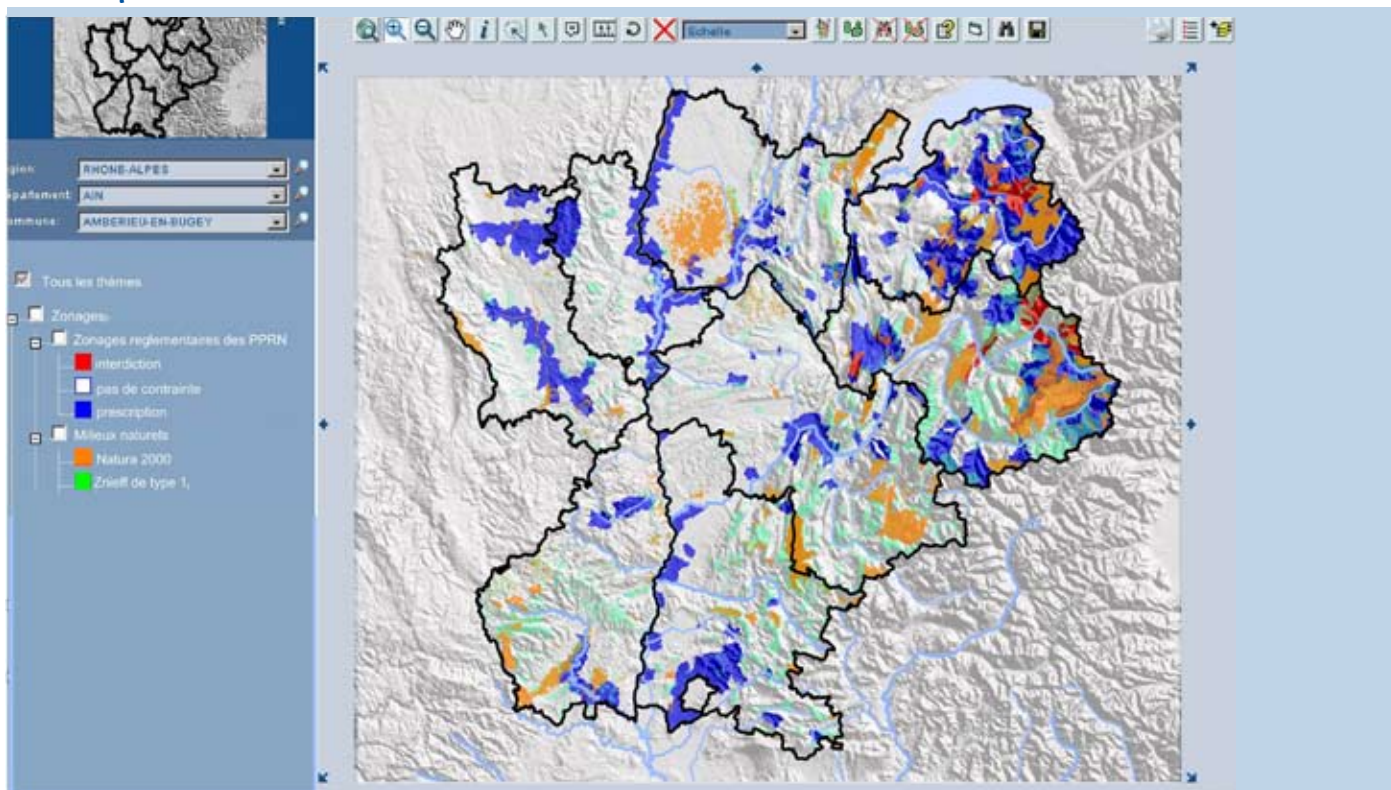
Les informations peuvent être visualisées et même téléchargées grâce à un « panier » sur le territoire de son choix.

Une carte interactive

C'est la vitrine du dispositif. Un outil puissant, interactif qui permet d'afficher ou non des thèmes, de se déplacer sur la carte, de zoomer, de calculer des distances, d'interroger un objet.

Il permet aussi de faire des recherches sur les données, d'ajouter ses commentaires, et d'imprimer la carte ainsi complétée.

Exemple de carte



Les grandes étapes

- depuis 1998 existence d'un club SIG régional (achat de référentiels, échanges de données ...)
- novembre 2002 : lettre d'intention commune signée par les DRAF, DRE, DIREN
- janvier 2003 : décision du préfet de région de lancer un projet régional, interdépartemental, et interministériel de développement d'une plate-forme SIG des services de l'État
- 2004 : mise en place du comité de pilotage, pendant la phase de l'étude de faisabilité : 2 domaines identifiés : sécurité et eau
- 2004-2005 : travail sur les données du cadre de cohérence – production de fiches de spécification des lots de données
- 2005 : numérisation des données métiers (exemples : ICPE « industrie », tours aéro-réfrigérantes, PPRN, rejets des collectivités et stations d'épuration)
- 2005 : rédaction du cahier des charges de développement de la plate-forme technique
- octobre 2005 à janvier 2006 : consultation en procédure négociée
- 2006 : développement de la plate-forme PRODIGE
- depuis juin 2006 : hébergement dédié sécurisé
- octobre 2006 : mise en ligne de la version 1
- à partir de 2006 : alimentation de la plate-forme par les données du patrimoine commun (le cadre de cohérence) par les services adhérents
- mai 2007 : ouverture aux SDIS
- octobre 2007 : circulaire relative à l'essai de PRODIGE
- mai 2008 : mise en ligne de la version 2 – ouverture des espaces départementaux (Ain, Isère)
- mars 2009 : ouverture aux établissements publics
- mai 2009 : refonte de la charte PRODIGE - élargissement des services de l'Etat parties prenantes (et prise en compte de la RGPP) et ouverture à de nouvelles thématiques



La lettre de Prodige Rhône-Alpes

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
31 rue Mazenod
69426 LYON cedex 03
Tél. : 04 72 61 63 21 - Fax : 04 72 61 66 25
courriel : contact-prodige@rhone-alpes.pref.gouv.fr
contact : Yorick MARTIN - 04 72 61 63 17

Site Internet PRODIGE : <http://prodige.rhone-alpes.gouv.fr>

Directeur de la publication : le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône, Jacques GÉRAULT

Rédacteur en Chef : Hervé MORANDI

Equipe de rédaction : le groupe communication PRODIGE

Contributeurs : Catherine PÉRILLAT, Yorick MARTIN,
Magali DI SALVO, Annie TOSI-REMY

Composition : Laurence DUBOST

Dépôt légal : juillet 2009